

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 04 juillet 2016

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le procès verbal de la précédente réunion, aborde l'ordre du jour et accepte d'y ajouter deux points : extension de la compétence de la Communauté de Communes de Haute Charente aux bornes de charge électrique et prise en charge des frais inhérents à la fête de la déviation.

I. REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA MAISON PETITE ENFANCE

Le règlement de fonctionnement de la Maison Petite Enfance est adopté. Il prend en compte les modifications qui seront appliquées à la rentrée, à savoir : relais assistantes maternelles le mardi et accueil collectif les mercredi, jeudi et vendredi.

II. DECISIONS MODIFICATIVES DE BUDGET

Elles concernent des virements de crédits pour régler une facture d'investissement budget Commune et une facture de fonctionnement sur le budget assainissement.

III. TARIFS ALSH

Le Conseil Municipal a été sollicité par un parent dont l'enfant fait l'objet d'un protocole d'accueil individualisé en raison d'une allergie alimentaire. Considérant que le tarif à la journée de l'ALSH comprend le repas, il est décidé de créer un tarif dont le repas serait déduit. Les familles dont l'enfant est concerné devront fournir un certificat médical faute de quoi le tarif sans repas ne saurait s'appliquer.

IV. EXTENSION DE COMPETENCES DE LA CCHC AUX BORNES DE CHARGES ELECTRIQUE

Est approuvée l'extension de compétences de la Communauté de Communes de Haute Charente aux bornes de charges électrique portant sur la création, l'entretien ou l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides.

V. FRAIS INHERENTS A LA FETE DE LA DEVIATON

Il est décidé de prendre en charge les frais inhérents à la fête de la déviation (trois banderoles, apéritif et gâteaux, verres consignés)

VI. AFFAIRES DIVERSES

- Une maison de service public sera créée fin 2016 à CHABANAIS dans les locaux de la Poste.
- Les travaux de la déviation entre ROUMAZIERES et EXIDEUIL pourraient débuter en 2018 et se terminer en 2022.
- Une réunion de préparation des festivités de Noël sera organisée prochainement. Le spectacle de magie pour les enfants de la Commune sera donné le 17 décembre.
- La Commune accueillera le concert des Cités Unies le 15 décembre.
- Lecture est donné d'un courrier adressé par le Club de Rugby pour demander l'occupation des locaux de la piscine. Le Conseil Municipal décide de ne pas réserver une suite favorable et une autre solution sera proposée.
- Un point est fait sur le projet de fusion des Communes.